

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	13
Procurations	4
Votants	17

**MAIRIE DE BREVAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2023**

Convocation du 27 octobre 2023

**PRESIDENCE** : Thierry NAVELLO

**PRESENTS** : Thierry NAVELLO ; René LANNOU ; Jean-Pierre SIMENEL ; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE ; Mylène MOREAU ; Christine TOURNAY ; Christian FOUCAULT ; Myriam DAVI ; Sébastien MOLINIER ;

**ABSENTS EXCUSES** : Julie FLAMAND (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN ) ; Jacky LECLERC (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON ) ; Julien MOREAU (Procuration donnée à Sébastien MOLINIER), Gwénaelle MILON (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Sur proposition de M. le Maire, et après accord à l'unanimité du conseil municipal, les délibérations suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération n°2023-074 : Octroi d'un bon cadeau à Michel COLIN
- Délibération n°2023-075 : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association 79 TH Memory Group

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 6 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE**

**2023-069: Renouvellement de la Convention relative à la mise en œuvre du FPS auprès d'ANTAI**

La Convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post-Stationnement (FPS) « Cycle complet » présentée par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour 2024-2026 a été signée le 27 octobre 2023.

Les prestations à régler mensuellement concernent le traitement, l'impression et la mise sous pli des FPS initiaux ou rectificatifs. Le coût unitaire (hors affranchissement) s'élèvera à 0.98 € sur 2024. Une révision annuelle des prix unitaires est réalisée par l'ANTAI. La dépense est imputée à l'article 611/Contrats.

*Pour information, le montant réglé à ANTAI, à ce jour, pour 2023 est de 891.16 €.*

*Parallèlement, la recette des FPS s'élève au 17/10/2023 à 9 720 €.*

## **DELIBERATIONS**

### **DB2023-070 Convention Entretien patrimoine Rural 2022-2023 Travaux 2023**

M. Le Maire rappelle que par délibération 2023-0385 du 2 juin 2023, le conseil municipal a approuvé la poursuite du dispositif « Entretien du patrimoine rural 2018-2023 ».

Pour mémoire, ce dispositif, à l'initiative du Département, prévoit pour chaque année 2 phases :

- Une phase de mise à jour du « Carnet d'entretien » élaboré par un architecte missionné par le Département afin d'établir les travaux d'entretien prioritaires.

- Une seconde phase correspondant à l'exécution des travaux indiqués dans le carnet d'entretien.

Le Département se charge tant des missions de diagnostic que des missions d'exécution des travaux.

Chaque phase est subventionnée à hauteur de 80% par le Département qui fait l'avance des frais.

Le montant des dépenses ainsi que des subventions sont plafonnés comme suit :

- pour la mise à jour du carnet d'entretien : 6000 € de dépenses et 4000 € de subvention, soit un reste à charge maximal de 2000 € pour la commune

- pour les travaux : 20000€ de dépenses et 15000€ de subvention, soit un reste à charge maximal de 5000 € pour la commune

Par courrier du 4 octobre 2023, le Département des Yvelines a informé la commune que la mise à jour du carnet d'entretien réalisée début 2023 a abouti à la nécessité de conduire d'importants travaux de rénovation de la charpente pour un montant global de 27 971.52 € TTC.

Le soutien financier du Département étant plafonné à 15 000 €, le reste à charge pour la commune serait de 12 971.52 €.

M. le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal sur la signature de la convention engageant financièrement la commune à la somme indiquée ci-avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de réalisation de travaux d'entretien de l'Eglise de l'Assomption-de-la-très-Sainte-Vierge dans le cadre du dispositif « Entretien du patrimoine rural 2018-2023 »

### **DB2023-071 Transfert des parcelles I85, I89, I87 et I91 constituant la voirie « rue Christian Cheneau », les espaces verts, les chemins piétons visiteurs, l'espace boisé et le transformateur dans le domaine public**

M. le Maire rappelle que par délibération du conseil Municipal, la commune a acquis la voie traversant la Résidence de la Forêt dénommée rue Christian Cheneau et les parties communes. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer les parcelles I85, I89, I87 et I91 constituant la voirie « rue Christian Cheneau », les espaces verts, les chemins piétons visiteurs, l'espace boisé et le transformateur dans le domaine public.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassé des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

**VU** la délibération n° 2018-114 dénommant la voie « Rue Christian Cheneau »

**VU** les délibérations n° 2020-04 et n° 2020-121 autorisant la commune à acheter la voie « Rue Christian Cheneau » à l'euro symbolique

**VU** l'acte notarié établi le 29 janvier 2021 attestant que la commune de Bréval est propriétaire des parcelles I85, I86, I87 et I91 constituant la voirie « rue Christian Cheneau », les espaces verts, chemins piétons visiteurs, espace boisé et le transformateur

**VU** l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière

**VU** les plans de voirie relatifs aux travaux d'aménagement des extérieurs de la Résidence de la Forêt

**VU** l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** le transfert des parcelles I85, I86, I87 et I91 constituant la voirie « rue Christian Cheneau », les espaces verts, chemins piétons visiteurs, espace boisé et le transformateur dans le domaine public

**CONSTATE** que la longueur de la Rue Christian Cheneau est de 220 mètres linéaires (ML)

**DIT** que la longueur de la voirie totale de la commune de Bréval passe de 13 265 ML à 13 485 ML

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

### **DB2023-072 Reprise de voirie Rue Le Bout du Parc et transfert dans le domaine public**

**VU** la délibération n° 2021-62 dénommant la voie traversant le lotissement situé au niveau du 55 rue du Parc « Rue du Bout du Parc »

**VU** la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux concernant la structure de chaussée et les réseaux, transmise par le lotisseur à la Mairie en date du 9 juillet 2020, relatifs au permis d'aménager PA 07810719F0001 délivré par la commune de Bréval

**VU** l'accord amiable trouvé avec l'association Syndicale Libre le bout du Parc (ASL) prévoyant la cession par l'ASL à la commune de Bréval, à titre gratuit, des parcelles cadastrées H 543, H 408, H 410 et H 414 correspondant à la rue Du Bout du Parc ainsi qu'à des bandes de terrain à usage de passage.

**VU** l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière

**VU** les plans de voirie relatifs aux travaux d'aménagement précités

**VU** l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** la cession par l'ASL, à titre gratuit, des parcelles H 543, H 408, H410 et H 414 correspondant à la rue Du Bout du Parc et aux parties communes

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession

**APPROUVE** le transfert de la voie dénommée « Rue Du Bout du Parc » ainsi que des parties communes dans le domaine public une fois la cession réalisée

**CONSTATE** que la longueur de la Rue Du Bout du Parc est de 150 mètres linéaires (ML)

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement une fois la cession réalisée

### **DB2023-073 Tarifs encarts publicitaires Bulletin annuel**

M. le Maire expose au Conseil que la réalisation, l'impression et la livraison des bulletins municipaux annuels est un coût important pour la commune. Aussi, comme chaque année, il est proposé à des commerçants de pouvoir acheter des encarts publicitaires afin de mettre en avant leur activité.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les tarifs suivants pour l'édition du bulletin annuel 2023-2024 :

2<sup>ème</sup> page de couverture :

- Huitième de page A4 : 200 €
- Quart de page A4 : 400 €
- Demi-page A4 : 800 €
- Pleine page : 1600 €

4<sup>ème</sup> page de couverture :

- Huitième de page A4 : 250 €
- Quart de page A4 : 500 €
- Demi-page A4 : 1000 €
- Pleine page : 2000 €

Pages intérieures :

- Huitième de page A4 : 150 €
- Quart de page A4 : 300 €
- Demi-page A4 : 600 €
- Pleine page : 1200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin annuel 2023-2024 comme exposés ci-avant

#### **DB2023-074 : Octroi d'un bon cadeau à Michel COLIN**

Michel COLIN quitte ses fonctions de Régisseur vacataire à la Salle des Fêtes qu'il exerçait depuis septembre 2019.

Vu le travail accompli avec dévouement pour la Commune et en remerciements,  
Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DECIDE** l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 300 € chez un commerçant de son choix à Mr Michel COLIN

**DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6232/fêtes et cérémonies

#### **DB2023-075 : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association 79 TH Memory Group**

Le 30 septembre dernier, Neauphlette a célébré, durant deux jours, la libération par la 3<sup>ème</sup> armée du Général Patton qui a eu lieu le 18 août 1944. Cette commémoration a donné lieu à un recueillement au monument aux morts à Bréval dans les conditions militaires de l'époque au son de la cornemuse.

Vu la prestation et l'animation assurée par l'association

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 450.00 € à l'association 79 TH Memory Group

**DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65748/Subventions aux associations

#### **GESTION / FINANCES**

- **Liquidités au 2 novembre 2023** s'élèvent à **1 357 121.88 €** (1 409 453.43 € - 52 331.55 €/MM)
- **Une dotation « Filet de sécurité inflation »** d'un montant de 50 369.00 € pour la Commune, de 1 807.00 € pour le SIVSCP et 14 643 € pour le SIVOS vient d'être notifiée et versée par la Préfecture. Abondant la section de fonctionnement. Elle permet aux collectivités de bénéficier d'un soutien de l'Etat pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses à hauteur de :
  - . 50 % de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la revalorisation du point d'indice
  - . 70 % des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage et d'achat de produits alimentaires constatées en 2022

#### ➤ **Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNP) :**

Les élus des Yvelines et de l'Eure ont été conviés à une réunion au sujet de la ligne nouvelle Paris Normandie. Cette ligne doit être mise en place en 3 étapes :

- Paris → Mantes
- Rouen → Barentin
- Mantes → Evreux

La ligne passerait vers la Gamacherie, la Scellée et St Illiers. Le projet ne devrait pas impacter les hameaux.

#### ➤ **Point sur les fissures :**

M. NAVELLO évoque le cas d'un administré, qui après demande d'expertise indépendante a finalement « contraint » son assureur à reconnaître que les dommages sur son bien étaient bien en lien avec la catastrophe naturelle 2022. Même, si l'expertise indépendante est une démarche coûteuse, il peut être intéressant d'y recourir en cas de refus de l'assureur.

#### ➤ **Adhésion à Villages d'avenir**

La commune a postulé au dispositif « Village d'avenir », dispositif d'appui en ingénierie permettant l'accompagnement des communes intégrant le dispositif dans leurs projets (rénovation énergétique, circulation douce...)

### URBANISME

#### ➤ **Achat terrain près du Parc**

Proposition de M. GALANDON concernant son terrain mitoyen avec le parc communal : 1600 m<sup>2</sup> à 250 000 € en zone UA donc constructible. L'objectif serait triple pour la commune, agrandir le Parc, éviter l'implantation d'un immeuble et constituer des réserves foncières. L'avis des Domaines été sollicité.

### BATIMENTS MATERIEL

- Logements Sergenterie : réunion le 10 novembre avec Ingeniery pour discuter des différentes options de rénovation.
- Le logement de la maison médicale est occupé par un médecin en stage via une convention d'occupation précaire

### VOIRIE

- L'extension définitive de la zone 30 rue René Dhal devrait intervenir d'ici la fin du mois de novembre
- La pose de barrières à l'aumônerie n'est pas évidente, la solution sera peut-être d'installer deux petites barrières
- Eclairage en LED : la partie Bourg est faite, il reste quelques points particuliers à traiter (problème de dimensions/compatibilité d'ampoules ou de vétusté des candélabres)

### ENVIRONNEMENT

- A l'étude : remplacement des arbres dans le bassin de rétention, Place Cheneau
- Achat de 4 placards pour affichage : 2 A4 aux cimetières et 2 A3 aux grilles du Parc
- Commande des sapins à Gamm Vert

**Collecte des pots de peinture et de matériel hifi samedi 25 novembre 2023 Place du Tranchant de 9 h à 12 h**

### FETES ET ANIMATIONS

- Réunion de la commission le 8/11 pour préparer les festivités
- Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts / RV 11 h 30
- Défilé des lumières le mardi 28 novembre RV du public 17 h 30 salle polyvalente/Goûter salle des fêtes
- Les illuminations doivent être opérationnelles pour le 27 novembre

### INFORMATION – COMMUNICATION

- **Bulletin municipal** : la distribution de novembre a été faite, y compris dans les bâtiments collectifs rue René Dhal. La réalisation du bulletin annuel est en cours

### MISSION LOCALE :

- RAS

### ACTION SOCIALE :

- **CCAS** : Distribution des colis et goûter le mardi 5 décembre à la salle des fêtes de 14 h à 18 h
- **YES+** : en octobre 310 appels de convivialité / 12 visites à domicile / 17 personnes aux jeux de société / 6 personnes aux séances de cinéma (prochaine séance le 15/11)
- **Bus santé tous les 15 jours** : 16 novembre (possibilité de faire des frottis) et le 30 novembre
- **Bus insertion** : le 8 novembre  
**Bus PMI** : ½ journée : 15/11 et 13/12  
Journée : 29/11 et 27/12

INTERCOMMUNALITE

- Conseil Communautaire le mardi 7 novembre
- La question doit être évoquée lors du prochain conseil communautaire concernant les dispositions prises pour le tri sélectif (verres, et déchets compostables)

#### MARPA :

- RAS

#### CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :

- Tous les enfants sont bien accueillis
- Les maires de plusieurs communes dont Bréval et Neauphlette se sont réunis pour discuter de l'éventualité de réaliser un centre de loisirs commun à travers la création d'un syndicat, les bâtiments pourraient être installés à Neauphlette

#### SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- RAS

#### SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Rentrée le 6 novembre

#### SIVSCP

- Une réunion avec M. PEZZALI et tous les représentants du club de football de Bréval a eu lieu pour évoquer la réalisation d'un terrain artificiel au niveau de l'actuel terrain d'entraînement. La CCPIF pourrait au titre de ses compétences, participer financièrement à ces travaux, cependant, les terrains du stade appartenant à la commune, cela pose questions.

#### SICOREN

- Le nouveau bureau fait avancer les choses : des devis sont en cours et le syndicat va faire appel à Ingenuity pour un soutient
- L'entretien des abords du collège sera maintenant réalisé par la commune

#### SEY

- RAS

### ASSOCIATIONS

- **18/19 novembre** : Salon Arts et Artisanat
- **25 novembre** : loto Bréval Agri
- **2 décembre** : marche du Téléthon organisée par le Club de l'Amitié et Tel est ton gène
- **8/9/10 décembre** : Téléthon
- **Opération brioches APEI 78** : 35 cartons soit 1739 Euros pour la commune

### QUESTIONS DIVERSES

- Le premier conseil municipal de janvier aura lieu le 5 janvier 2024, les conjoints sont invités
- Mme TOURNAY demande à ce qu'une sensibilisation à l'importance de l'égagage soit faite aux habitants : M. NAVELLO propose que cette information apparaisse sur le prochain bulletin municipal, accompagnée de rappel sur les nuisances auditives, les chiens et l'interdiction de feux + courriers déposés dans les boîtes aux lettres
- M. SIMENEL précise qu'un nettoyage des abords du collège va être réalisé par la commune qui réalisera à l'avenir l'entretien de cette partie car elle est en zone urbaine.
- M. SIMENEL propose également que les allées du cimetière soient mises en herbe
- M. FOUCAULT demande des informations sur les suites données à l'opération plantation de bulbes annulée à la dernière minute en raison des risques attentats : Mme MAUGUIN informe que les bulbes ont été donnés aux écoles pour plantation et qu'un agent municipal a planté le reste dans le bois de Bréval.
- Suite à une demande de Mme DAVI , il est indiqué que malgré la pluie de ces dernières semaines, la

La commune a postulé au dispositif « Village d'avenir », dispositif d'appui en ingénierie permettant l'accompagnement des communes intégrant le dispositif dans leurs projets (rénovation énergétique, circulation douce...)

### URBANISME

#### ➤ **Achat terrain près du Parc**

Proposition de M. GALANDON concernant son terrain mitoyen avec le parc communal : 1600 m<sup>2</sup> à 250 000 € en zone UA donc constructible. L'objectif serait triple pour la commune, agrandir le Parc, éviter l'implantation d'un immeuble et constituer des réserves foncières. L'avis des Domaines été sollicité.

### BATIMENTS MATERIEL

- Logements Sergenterie : réunion le 10 novembre avec Ingénierie pour discuter des différentes options de rénovation.
- Le logement de la maison médicale est occupé par un médecin en stage via une convention d'occupation précaire

### VOIRIE

- L'extension définitive de la zone 30 rue René Dhal devrait intervenir d'ici la fin du mois de novembre
- La pose de barrières à l'aumônerie n'est pas évidente, la solution sera peut-être d'installer deux petites barrières
- Eclairage en LED : la partie Bourg est faite, il reste quelques points particuliers à traiter (problème de dimensions/compatibilité d'ampoules ou de vétusté des candélabres)

### ENVIRONNEMENT

- A l'étude : remplacement des arbres dans le bassin de rétention, Place Cheneau
- Achat de 4 placards pour affichage : 2 A4 aux cimetières et 2 A3 aux grilles du Parc
- Commande des sapins à Gamm Vert

**Collecte des pots de peinture et de matériel hifi samedi 25 novembre 2023 Place du Tranchant de 9 h à 12 h**

### FETES ET ANIMATIONS

- Réunion de la commission le 8/11 pour préparer les festivités
- Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts / RV 11 h 30
- Défilé des lumières le mardi 28 novembre RV du public 17 h 30 salle polyvalente/Goûter salle des fêtes
- Les illuminations doivent être opérationnelles pour le 27 novembre

### INFORMATION – COMMUNICATION

- **Bulletin municipal** : la distribution de novembre a été faite, y compris dans les bâtiments collectifs rue René Dhal. La réalisation du bulletin annuel est en cours

### MISSION LOCALE :

- RAS

### ACTION SOCIALE :

- **CCAS** : Distribution des colis et goûter le mardi 5 décembre à la salle des fêtes de 14 h à 18 h
- **YES+** : en octobre 310 appels de convivialité / 12 visites à domicile / 17 personnes aux jeux de société / 6 personnes aux séances de cinéma (prochaine séance le 15/11)
- **Bus santé tous les 15 jours** : 16 novembre (possibilité de faire des frottis) et le 30 novembre
- **Bus insertion** : le 8 novembre  
**Bus PMI** : ½ journée : 15/11 et 13/12  
Journée : 29/11 et 27/12

INTERCOMMUNALITE

- Conseil Communautaire le mardi 7 novembre
- La question doit être évoquée lors du prochain conseil communautaire concernant les dispositions prises pour le tri sélectif (verres, et déchets compostables)

#### MARPA :

- RAS

#### CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :

- Tous les enfants sont bien accueillis
- Les maires de plusieurs communes dont Bréval et Neauphlette se sont réunis pour discuter de l'éventualité de réaliser un centre de loisirs commun à travers la création d'un syndicat, les bâtiments pourraient être installés à Neauphlette

#### SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- RAS

#### SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Rentrée le 6 novembre

#### SIVSCP

- Une réunion avec M. PEZZALI et tous les représentants du club de football de Bréval a eu lieu pour évoquer la réalisation d'un terrain artificiel au niveau de l'actuel terrain d'entraînement. La CCPIF pourrait au titre de ses compétences, participer financièrement à ces travaux, cependant, les terrains du stade appartenant à la commune, cela pose questions.

#### SICOREN

- Le nouveau bureau fait avancer les choses : des devis sont en cours et le syndicat va faire appel à Ingenuity pour un soutien
- L'entretien des abords du collège sera maintenant réalisé par la commune

#### SEY

- RAS

### ASSOCIATIONS

- **18/19 novembre** : Salon Arts et Artisanat
- **25 novembre** : Ioto Bréval Agri
- **2 décembre** : marche du Téléthon organisée par le Club de l'Amitié et Tel est ton gène
- **8/9/10 décembre** : Téléthon
- **Opération brioches APEI 78** : 35 cartons soit 1739 brioches pour la commune

### QUESTIONS DIVERSES

- Le premier conseil municipal de janvier aura lieu le 5 janvier 2024, les conjoints sont invités
- Mme TOURNAY demande à ce qu'une sensibilisation à l'importance de l'égavage soit faite aux habitants : M. NAVELLO propose que cette information apparaisse sur le prochain bulletin municipal, accompagnée de rappel sur les nuisances auditives, les chiens et l'interdiction de feux + courriers déposés dans les boîtes aux lettres
- M. SIMENEL précise qu'un nettoyage des abords du collège va être réalisé par la commune qui réalisera à l'avenir l'entretien de cette partie car elle est en zone urbaine.
- M. SIMENEL propose également que les allées du cimetière soient mises en herbe
- M. FOUCAULT demande des informations sur les suites données à l'opération plantation de bulbes annulée à la dernière minute en raison des risques attentats : Mme MAUGUIN informe que les bulbes ont été donnés aux écoles pour plantation et qu'un agent municipal a planté le reste dans le bois de Bréval.
- Suite à une demande de Mme DAVI, il est indiqué que malgré la pluie de ces dernières semaines, la

nappe phréatique remonte doucement, mais que l'état de sécheresse est maintenu.

Heure de clôture du conseil municipal : 21h30

**Date de la prochaine réunion de conseil :** 1er décembre 2023

## **FEUILLET DE CLOTURE**

**MAIRIE DE BREVAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2023**

Convocation du 27 octobre 2023

**PRESIDENCE :** Thierry NAVELLO

**PRESENTS :** Thierry NAVELLO ; René LANNOU ; Jean-Pierre SIMENEL ; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE ; Mylène MOREAU ; Christine TOURNAY ; Christian FOUCAULT ; Myriam DAVI ; Sébastien MOLINIER ;

**ABSENTS EXCUSES :** Julie FLAMAND (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN) ; Jacky LECLERC (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON) ; Julien MOREAU (Procuration donnée à Sébastien MOLINIER), Gwénaelle MILON (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Maryse MAUGUIN

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

**2023-070** Convention Entretien patrimoine Rural 2022-2023 Travaux 2023

**2023-071** Transfert des parcelles I85, I89, I87 et I91 constituant la voirie « rue Christian Cheneau », les espaces verts, les chemins piétons visiteurs, l'espace boisé et le transformateur dans le domaine public

**2023-072** Reprise de voirie Rue Le Bout du Parc et transfert dans le domaine public

**2023-073** Tarifs encarts publicitaires Bulletin annuel

**2023-074** Octroi d'un bon cadeau à Michel COLIN

**2023-075** Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association 79 TH Memory Group

Président de séance  
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance  
Maryse MAUGUIN